

b) Au cours de la séance du 4 octobre, à 18 heures au plus tard, ledit comité devra faire rapport ou sera censé avoir fait rapport du budget principal des dépenses dudit ministère ou organisme; et

c) Si le comité présente un rapport, le président du comité ou un membre du comité agissant en son nom pourra l'indiquer par un rappel au Règlement avant l'heure prescrite à l'alinéa b), et la Chambre reviendra sur-le-champ à la rubrique «Présentation de rapports de comités» pour recevoir ce rapport;

E) Le jeudi 5 octobre, la Chambre examinera toute motion de l'opposition et toute motion portant adoption du budget principal des dépenses dont il aura été donné avis, étant entendu qu'à 17 h 45 au plus tard, si la question n'a pas été tranchée plus tôt, le Président interrompra les délibérations en cours et mettra d'abord aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, toutes les motions relatives au budget principal des dépenses pour l'exercice en cours ou à tout budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste du budget principal ou supplémentaire des dépenses ou à tout poste dudit budget principal ou supplémentaire auquel on s'opposera et, nonobstant l'article 71 du Règlement, à l'adoption à toutes les étapes de tout projet de loi fondé sur le budget principal ou supplémentaire des dépenses; après quoi le Président ajournera la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, cette motion fait suite aux longues discussions des leaders parlementaires. Elle a pour objet d'attribuer aux députés le temps auquel ils auraient normalement droit pour étudier le budget principal des dépenses et dont ils auraient été privés en raison de la date du rappel de la Chambre. Les députés obtiendront également le nombre complet des jours réservés à l'opposition et nous nous retrouverons dans le cycle coutumier de l'étude des crédits et du budget qui aurait été autrement bousculé à cause du rappel tardif de la Chambre. Compte tenu de l'objectif visé, nous, de l'opposition officielle, sommes en faveur de cette motion.

• (1130)

M. le Président: Je remercie le député de Windsor-Ouest.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le leader parlementaire de l'opposition officielle. Nous avons négocié longuement sur ce sujet.

Je tiens à dire que ces discussions étaient nécessaires en raison de problèmes tout à fait normaux que le gouvernement éprouvait dans l'ordonnement des travaux. Il y a eu vraiment négociation, car le gouvernement s'est dit prêt à attribuer un certain nombre de jours à l'opposition si nous acceptions certains changements.

Pétitions

J'espère que cet esprit de coopération augure bien et que nos travaux se dérouleront très différemment de ceux de la dernière session.

Nous sommes également d'accord avec l'ordre spécial, monsieur le Président.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TAXATION DES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter quatre pétitions de résidents de ma circonscription et de la Capitale nationale.

[Traduction]

Elles portent sur la taxe de vente proposée. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de considérer leur point de vue quand ils affirment qu'une taxe de vente sur les leçons de musique ferait du tort à la famille moyenne, pour qui ces leçons deviendraient trop coûteuses. Si l'on impose une taxe de vente sur les leçons de musique, les enfants seront lésés, leur talent se perdra et l'avenir de la musique canadienne, sur le plan national et international, sera compromis. Les professeurs de musique sont des membres actifs du corps enseignant dans toutes les provinces du Canada. Forts de leurs connaissances et de leur compétence, ils préparent leurs élèves pour les facultés de musique des universités.

Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de considérer les études de musique comme un élément du programme d'éducation et, en conséquence, de les exempter de la taxe de vente proposée.

[Français]

ON DEMANDE LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES AU DÉBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de déposer dans cette Chambre une pétition signée par des résidentes et des résidents du Canada et de l'Abitibi qui demandent que le gouvernement fédéral verse les allocations familiales au début du mois de septembre de chaque année pour la rentrée